



Salarié-e-s du Notariat, il va falloir se battre **ENSEMBLE**

TOUS ET TOUTES DANS LA RUE LE 22 OCTOBRE 2009!

DES ATTAQUES INCESSANTES ...

- **Des salaires**, (parfois ridicules, notamment pour les employés et les techniciens), qui n'ont pas augmenté depuis plusieurs années.

- **Des conditions de travail** qui se détériorent rapidement, au niveau matériel et psychologique.

- **Des pressions**, parfois insoutenables, qui font reposer sur les seuls salariés, de plus en plus fragilisés, le poids d'une *"crise" immobilière qui arrive après une décennie de profits mirobolants, jamais partagés.*

- Des patrons qui se servent de tous les prétextes à leur disposition pour ne surtout pas entamer leur capital, leurs "bas de laine" bien remplis ni **diminuer leurs profits.**

- **Plus de 4.000 suppressions de postes entre janvier et octobre 2009**, sur une population salariée active globale de quelques 49.000 personnes.

- Les **attaques contre la Convention Collective.**

- Les **attaques continues contre le régime spécial de la CRPCEN.**

- La difficulté à défendre ses droits de base, voire, la répression syndicale.

...Voilà le QUOTIDIEN des salariés du notariat, employés, techniciens, clerks, depuis plusieurs mois, et ce dans le plus grand silence des médias.

Les syndicats "historiques" et majoritaires dans le notariat échouent manifestement à **s'opposer seuls** à toutes ces agressions patronales.

L'absence d'une **unité intersyndicale sans faille** de tous, et **reposant sur des défenses "dures"**, pénalise le combat des nombreux salariés qui s'engagent d'ores et déjà pour leurs droits, où qu'ils aient choisi de se syndiquer.

*Bien sûr, des revendications divergentes peuvent tout à fait s'entendre, aucun syndicat n'est identique, historiquement, nous ne sommes pas fondés sur les mêmes idées, nous avons parfois des valeurs différentes, et **la diversité d'opinions est aussi une bonne chose.***

Mais la division intersyndicale dans la rue et dans les luttes dans une telle période d'urgence sociale ne peut plus être admise *sans que les « diviseurs » en portent l'entière responsabilité.*

Oui, il faut pouvoir opposer au patronat, dans les manifestations, dans les grèves, **un front uni des syndicats de salariés du notariat sur ces quatre points principaux au moins**, et qui nous concernent toutes et tous:

- Préservation et défense de la CRPCEN

- Arrêt des licenciements

- Augmentation immédiate et collective des salaires

- Défense et développement des droits syndicaux et de la liberté d'expression

→ T.S.V.P. >

Sur ces 4 points fondamentaux, nous devons pouvoir nous entendre, **IL FAUT** que nous nous entendions, pour nous battre ensemble et à fond, pour et avec les salariés, syndiqués et non-syndiqués.

Le 22 octobre 2009, il va y avoir une nouvelle journée d'action nationale intersyndicale.

➔ **TOUS ENSEMBLE, LE 22 OCTOBRE 2009, NOUS DEVONS APPELER A LA GRÈVE ET A LA MANIFESTATION POUR DÉFENDRE NOS DROITS FONDAMENTAUX DE SALAIRES DU NOTARIAT.**

DANS TOUTE LA FRANCE, TOUS ENSEMBLE ET EN MÊME TEMPS, SYNDIQUES ET NON SYNDIQUES, DANS UN MÊME CORTÈGE, POUR DIRE "STOP" AUX AGRESSIONS PATRONALES ET PROPOSER D'AUTRES VOIES.

PARLEZ EN A VOS COLLEGUES - Contactez nous

Téléphonez au 01.48 .18 .84.34 ou contactez l'Union Locale CGT la plus proche de chez Vous.

LA CGT, UNE FORCE A VOS COTES

Bulletin d'adhésion

Fédération CGT des Sociétés d'études – CGT Notariat

263 rue de Paris - case 421 - 93 514 Montreuil
cedex

Téléphone : 01 48 18 84 34

Fax : 01 48 18 84 86

Email : fsetud@cgt.fr



Bulletin d'adhésion

demande de prélèvement automatique

Fédération CGT des Sociétés d'études
263 rue de Paris - case 421 - 93 514 Montreuil cedex
Téléphone : 01 48 18 84 34 - Fax : 01 48 18 84 86 - Email : fsetud@cgt.fr

Je soussigné(e) déclare adhérer à la Fédération CGT des Sociétés d'études.

Madame Mademoiselle Monsieur
Nom Prénom Année de naissance
Votre adresse personnelle Code postal
Ville
Téléphone : Portable
email : @
Branche professionnelle
Ingénierie - Informatique - Conseil - Sondage - Etudes économique - Notariat - Huissiers - Greffes -
Avocats - Experts Comptables - Autre [préciser]
Convention collective Entreprise
Code Naf ou Ape (voir fiche de paie) :
Catégorie professionnelle [entourer] Employé Technicien Ingénieur Cadre

Le montant de la cotisation s'élève à 1, % du salaire mensuel net. Dates des prélèvements automatiques des cotisations : Il est effectué tous les 2 mois, à savoir : les 5 de chaque mois : Janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre. Il aura pour intitulé CNETP sur votre relevé bancaire ou postal.

Soit € mensuel c'est à dire € tous les deux mois.

A remettre à la Fédération CGT des Sociétés d'études

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT - Joindre obligatoirement un RIB ou un RIP

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je révoque le différend avec l'organisme créancier.

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE

M. Mme Mlle (nom, prénom)
Adresse
Code postal / ville

DESIGNATION DU COMPTE À DÉBITER
Etablissement Guichet N° de compte Clé RIB

Date et Signature de l'adhérent

N° NATIONAL D'EMETTEUR

368 369 ou 113 255

ORGANISME CREANCIER

FÉDÉRATION CGT
DES SOCIÉTÉS D'ÉTUDES

NOM ET ADRESSE DE
L'ÉTABLISSEMENT TENEUR
DU COMPTE À DÉBITER

Nom

Adresse

Code postal / ville

CGT NOTARIAT - Fédération Sociétés d'Etudes - Tel 01 48 18 84 34

<http://www.soc-etudes.cgt.fr/contact.php> - Courriel fsetud@cgt.fr